SOUS PREFECTURE DE GOURDON Date do réception de l'AR: 07/04/2023 046-214601924-20230404-DE_007_2023-DE

République française

Département du Lot

COMMUNE DE MEYRONNE

Séance du 04 avril 2023 à 10 h 00

Membres en exercice:

Date de la convocation: 28/03/2023

11

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à la salle du conseil sous la présidence de Monsieur

Jean-Luc BALADRE

Présents: 9

Votants: 11

Présents: Jean-Luc BALADRE, Daniel BARRES, Annie CAVIER,

Maxime DELCAYRE, Pascal LEFEVRE, Alain LONGE, Fabien PAGES,

Martine PERIE, Nathalie FAVRESSE

Pour: 11

,

Contre: 0

Représentés: Didier TAMAGNAUD par Alain LONGE, Isabelle

TOULZAC par Martine PERIE

Abstentions: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Pascal LEFEVRE

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - meyronne - DE_007_2023

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de BALADRE Jean-Luc

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 143 693.65

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	73 421.42
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	73 421.42
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	70 272.23
Résultat cumulé au 31/12/2022	143 693.65
A.EXCEDENT AU 31/12/2022	143 693.65
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	87 662.92
Solde disponible affecté comme suit:	

SOUS PREFECTURE DE GOURDON Date de réception de l'AR: 07/04/2023 046-214601924-20230404-DE_007_2023-DE

- * Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)
- * Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur lg 002)

56 030.73

B.DEFICIT AU 31/12/2022

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Fait et délibéré à MEYRONNE, les jour, mois et an que dessus.

Jean-Luc BALADRE

Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

le ___ / __ / 20__ et publié ou notifié

le ___ / ___ / 20__